



FNAROPA

Une ambition partagée

Les préoccupations de la FNAROPA ...

Les mouvements sociaux et le Grand Débat National ne doivent pas occulter les demandes d'équité de traitement entre tous les français, ni remettre en cause les réformes engagées.

Depuis juin 2017, la FNAROPA et la CFR (Confédération Française des Retraités, forte de 1,5 millions d'adhérents) renouvellent régulièrement et avec force trois revendications :

- Suppression de la cotisation maladie de 1 % que seuls les retraités du privé acquittent sur leurs pensions de retraites complémentaires, cotisation supprimée pour les actifs au 01/01/2018.
- Défiscalisation des cotisations à nos complémentaires « Santé » comme pour les actifs (sachant qu'une complémentaire nous coûte trois fois plus cher qu'à un actif)
- Maintien de l'indexation de nos pensions de retraite de base par rapport à l'inflation.

Il faut également réaffirmer le soutien de nos organisations aux projets de réformes actuellement en discussions et l'absolue nécessité de les voir aboutir rapidement : la réforme des retraites et la loi sur le Grand Âge et l'Autonomie.

Pour la réforme des retraites, les échanges sont réguliers avec le Haut-Commissaire, Jean-Paul DELEVOYE. Une note reprenant les points de vigilance lui a été adressée, elle pointe la vulnérabilité des systèmes actuels par leur manque d'équité et de justice et réaffirme les arguments qui militent pour une mise en place sans retard. La pérennité de notre système en dépend et le financement des retraites doit être rapidement sécurisé.

L'objectif de l'avènement de la « Retraite Universelle » doit être soutenu et partagé par tous.

Dans le cadre de la consultation citoyenne sur le projet de loi « Grand Âge et l'Autonomie » destiné à apporter des réponses concrètes aux attentes et aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, la FNAROPA a pris l'initiative d'adresser un courrier à Madame la Ministre de la Santé et des Solidarités. L'occasion, pour la fédération, de préciser les attentes dans le domaine de la perte d'autonomie et du grand âge sur deux sujets majeurs :

- la couverture du risque de perte d'autonomie doit relever de la solidarité nationale
- le reste à charge ne doit en aucun cas être dissuasif, quel que soit le choix exercé par la personne âgée (à domicile ou en EHPAD).

Les premières conclusions de la consultation montrent des manques ou posent des interrogations : sur les complémentaires santé, sur la recherche sur les maladies neurodégénératives, sur le rôle et la place de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), sur les moyens de financement des améliorations proposées, sur la généralisation de la télémédecine (les liens entre l'hôpital et le domicile ou l'EHPAD) et sur la mise en place de représentants des usagers (à l'image de ce qui existe dans les établissements de soins) pour accompagner et conseiller les résidents et leur famille.

La FNAROPA démontre, au travers toutes ces actions, sa cohésion et sa volonté de participer à tous les débats publics qui concernent les seniors et notre société.

Philippe BARBIER
27 janvier 2019

